

Interpellation présentée par le député:

M. Patrick Schmied

Date de dépôt: 1^{er} juillet 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Cycle d'orientation: cohabitation à problèmes ?

Depuis un certain nombre de mois, l'école est au cœur du débat que Genève se doit d'avoir sur l'éducation qu'elle dispense à ses jeunes habitants. Résultats de l'étude PISA, diversité des populations concernées, notes et/ou appréciations, uniformisation de la pratique dans les différents établissements du canton, alignement des programmes entre cantons, communication déficiente, les sujets de discussion – et souvent de préoccupation – ne manquent hélas pas.

Loin de moi l'idée de vouloir encore charger un bateau dont la ligne de flottaison se rapproche toujours plus du niveau de l'eau et de risquer le chavirage. Mais il semble que la liste des problèmes que traverse l'enseignement public genevois n'est hélas pas close.

S'il est évidemment fondamental de vouloir lutter contre l'échec scolaire, de porter une attention soutenue aux petits et jeunes élèves en difficultés, il ne faudrait pas pour autant reléguer aux oubliettes les élèves qui poursuivent un cursus scolaire réussi au motif qu'ils vont bien.

Il s'avère justement que, dans certains cycles d'orientation, la vie est loin d'être un long fleuve tranquille pour les élèves qui ont – oserais-je les termes – de bonnes notes et surtout envie de progresser.

Il semblerait ainsi que, dans certains établissements du cycle d'orientation accueillant une population composée d'élèves citadins et de certains de leurs collègues domiciliés en campagne, la cohabitation pose un certain nombre de problèmes.

Sans vouloir utiliser le terme peut-être excessif – et trop souvent galvaudé – de racisme, il semble que les élèves provenant de communes rurales soient

régulièrement en butte à des insultes et des provocations de type raciste de la part de leurs collègues citadins et issus d'autres communautés nationales. Sans que les responsables s'en émeuvent pour autant et prennent quelques mesures que ce soit.

Au-delà de ces comportements douteux, des jeunes – que l'on peut qualifier de bons élèves – seraient régulièrement en butte à des vexations, voire à une mise à l'écart de la part de leurs condisciples, tout simplement parce qu'ils ont envie de travailler et de s'impliquer dans leurs études. Au point de commencer à souffrir de certains troubles du sommeil, déprime et démotivation.

Face à ces problèmes et devant le fatalisme résigné de quelques enseignants- « on ne peut pas faire grand-chose, il faut attendre que cela passe » - les parents de certains jeunes concernés demandent le transfert de leurs enfants dans un autre établissement scolaire. Quand ils ne font pas le choix de l'enseignement privé - parfois à contrecœur - ne serait-ce que pour essayer d'assurer à leurs enfants des conditions de formation normales... rien de plus, mais rien de moins non plus.

Au-delà des quelques cas que l'on m'a rapportés – et dont je veux croire qu'ils sont encore isolés – ce phénomène m'apparaît comme potentiellement dangereux, en ce sens qu'il pourrait, à terme, dégénérer en « ghettoïsation » de certains établissements, avec le départ des éléments motivés vers un autre type d'enseignement. Ceux-là même qui constituent pourtant le « socle » solide des classes et qui sont à même de susciter une certaine émulation parmi leurs condisciples.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Qu'en est-il exactement de ce type de problèmes dans les cycles d'orientation accueillant des élèves citadins et issus de communes rurales ?
- Dans le cadre de récentes affaires relatives à des comportements injurieux – voire brutaux – ayant opposé des élèves à des enseignants, le département de l'instruction publique a adopté une position très ferme à l'égard des auteurs de troubles. Qu'entend-il faire dans des cas comme ceux faisant l'objet de cette interpellation urgente écrite ?

Je remercie M. le président du département de l'instruction publique de ses réponses.